

Direction des affaires économiques et internationales

Circulaire n° 2005-8 du 26 janvier 2005 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux publics

NOR : *EQUE0510012C*

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région ; directions régionales de l'équipement ; délégations régionales du tourisme ; centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ; Laboratoires Est et Ouest parisiens ; services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ; services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes ; services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements ; directions départementales de l'équipement ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement ; services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône ; Messieurs les directeurs des Ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index P.M.R. (produits de marquage routier) ;
- de l'indice Transport routier (T.R.) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois d'octobre 2004.

*Le sous-directeur du
bâtiment
et des travaux publics,
R. Barlet*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois d'octobre 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR

Tous corps d'état	BT 01	682,7
Terrassements	BT 02	677,3
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	690,1
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	650,8
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	537,9
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	659,5
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	611,1
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	834,0
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	725,3
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	617,0
Mosaïques de bois collé	BT 13	593,1
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	648,1
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	451,3
Résineux d'importation	BT 16	509,7
Chêne	BT 17	487,1
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	630,0
Extérieure et escaliers, en :		
Bois tropicaux	BT 19	675,2
Chêne	BT 20	580,7
Résineux d'importation	BT 21	584,3
Résineux de pays	BT 22	567,8
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	384,5
Résineux de pays	BT 24	523,4
Feuillus	BT 25	551,8
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	547,4
Aluminium	BT 27	554,9
Métal ferreux	BT 28	595,4
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	699,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	563,7
Tuiles en béton	BT 33	630,2
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	527,3
Bardeaux d'asphalte	BT 35	544,4
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	825,5
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	766,6
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	556,8
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	560,3
Alliage d'aluminium	BT 43	571,7
Vitrerie-Miroiterie (5)	BT 45	743,4
Peinture, tenture	BT 46	735,8

Electricité	BT 47	829,5
Ascenseurs	BT 48	922,4
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	126,2
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	145,0
Menuiseries PVC	BT 51	131,4
Imperméabilité de façades	BT 52	122,1
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	119,9
<p>Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de septembre 2004 (386,9), utilisée pour le calcul des index BT du mois d'octobre 2004.</p> <p>(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).</p> <p>(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).</p> <p>(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.</p> <p>(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.</p> <p>L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.</p> <p>L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).</p> <p>(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire du 27 mai 2003).</p> <p>(6) L'index BT 03 (Maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (Maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT 03 Maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 200-67 du 27 octobre 2003).</p>		

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :

Octobre 2004 682,7

Septembre 2004
678,9

Variation + **0,56 %**

Evolution annuelle :

Octobre 2004
682,7

Octobre 2003
639,1

Variation + **6,82 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Evolution mensuelle :

Octobre 2004 386,9 (valeur septembre 2004)

Septembre 2004 385,5 (valeur août 2004)

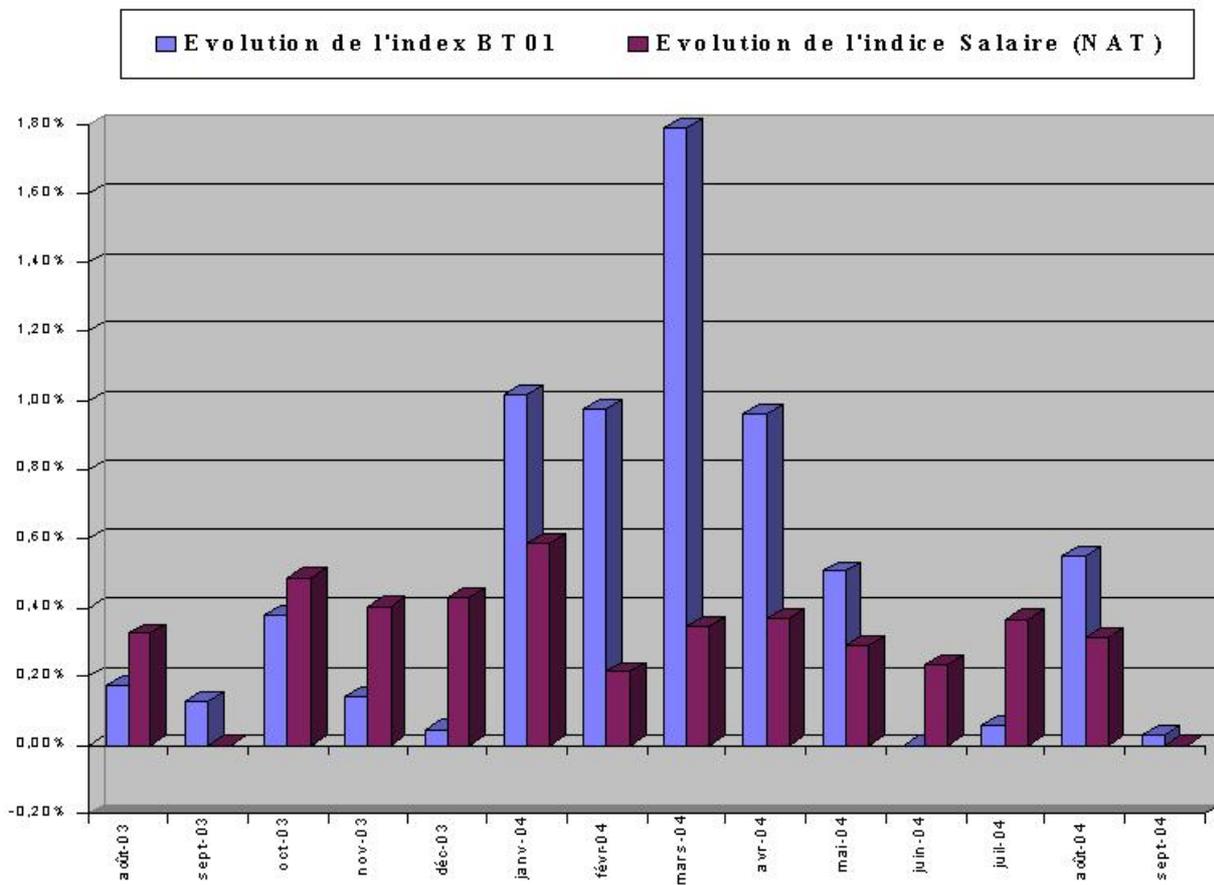
Variation + **0,36 %**

Evolution annuelle :

Octobre 2004 (valeur septembre 2004)
386,9

Octobre 2003 (valeur septembre 2003)
372,1

Variation
+ **3,98 %**



LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

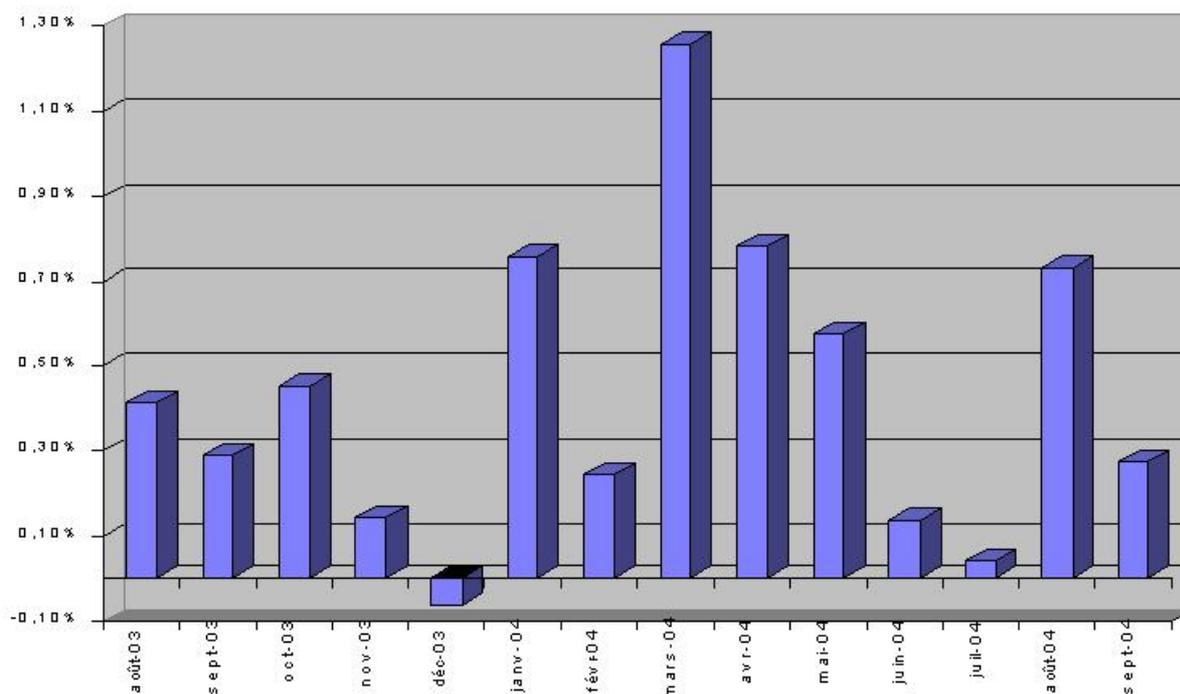
Evolution mensuelle :

Octobre 2004 516,8
 Septembre 2004 512,4
 Variation **+ 0,86 %**

Evolution annuelle :

Octobre 2004 516,8
 Octobre 2003 488,1
 Variation **+ 5,88 %**

■ Evolution de l'index TP 01



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index des travaux publics nationaux
pour le mois de septembre 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	516,8
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	524,7
Terrassements généraux	TP 03	537,1
Sondages et forages	TP 04	490,3
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05 a	104,3
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05 b	103,9
Dragages fluviaux	TP 06	474,3
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	538,3
Routes et aérodromes sans fourniture	TP 08 bis	546,1
Travaux d'enrobés	TP 09	556,1
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fourniture)	TP 09 bis	522,2
Travaux d'entretien des voiries et aérodrome	TP 09 ter	143,1
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux (2)	TP 10 a	103,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures tuyaux	TP 10 bis	559,2
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	110,9
Réseaux d'électrification	TP 12	457,6
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	418,0
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	106,1

(1) L'index TP 05 a été décomposé en 2 index (TP 05 a « les travaux traditionnels »,

TP 05 b « les travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

Suppression des index TP 05, TP 07, TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5, TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Août 2003	145,7
Septembre 2003	145,9
Octobre 2003	146,6
Novembre 2003	147,0
Décembre 2003	147,0
Janvier 2004	148,1
Février 2004	148,1
Mars 2004	149,1
Avril 2004	150,1
Mai 2004	150,9
Juin 2004	150,6
Juillet 2004	151,1
Août 2004	152,7
Septembre 2004	152,7
Octobre 2004	154,5

FRAIS DIVERS

Août 2003	102,7
Septembre 2003	102,0
Octobre 2003	102,3
Novembre 2003	102,4
Décembre 2003	102,5
Janvier 2004	102,1
Février 2004	102,2
Mars 2004	102,1
Avril 2004	102,5
Mai 2004	102,2
Juin 2004	102,3
Juillet 2004	103,2
Août 2004	103,2
Septembre 2004	102,9
Octobre 2004	103,6

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

--	--

Août 2003	115,5
Septembre 2003	105,2
Octobre 2003	107,8
Novembre 2003	107,8
Décembre 2003	107,8
Janvier 2004	107,5
Février 2004	107,5
Mars 2004	107,5
Avril 2004	108,7
Mai 2004	108,7
Juin 2004	108,7
Juillet 2004	119,6
Août 2004	119,6
Septembre 2004	119,6
Octobre 2004	107,7

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6
De septembre 2004 à août 2005	355,1

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé à la fin du calcul et de la publication des cinq indices

« produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivantes :

L'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSd D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

L'indice ICC pour une part de 3 %.

L'indice TCH pour une part de 14,1 %.

L'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Août 2003	691,1
Septembre 2003	692,7
Octobre 2003	693,1
Novembre 2003	693,8
Décembre 2003	693,7
Janvier 2004	694,2
Février 2004	694,2
Mars 2004	696,5
Avril 2004	699,8
Mai 2004	700,1
Juin 2004	699,9
Juillet 2004	702,0
Août 2004	704,1
Septembre 2004	704,2
Octobre 2004	706,3

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier)

Base 100 : novembre 1998

Août 2003	126,6
Septembre 2003	126,6
Octobre 2003	126,6
Novembre 2003	126,2
Décembre 2003	126,2
Janvier 2004	126,2
Février 2004	127,7
Mars 2004	127,7
Avril 2004	127,7
Mai 2004	130,2
Juin 2004	130,2
Juillet 2004	130,2
Août 2004	136,6
Septembre 2004	136,6

